

# Contribution France Assos Santé sur la stratégie nationale en santé bucco-dentaire

Accès aux soins – financement – prise en charge tardive

# NOTE DE POSITION

## FRANCE ASSOS SANTÉ - NOVEMBRE 2023

### CONTEXTE : Contribution France Assos Santé sur la stratégie nationale en santé bucco-dentaire Accès aux soins – financement – prise en charge tardive

La **santé bucco-dentaire n'est pas assez accessible pour les usagers**. Les médecins négligent la santé bucco-dentaire de leurs patients et ne les orientent pas vers des chirurgiens-dentistes, alors qu'un mauvais état dentaire et gingival peut avoir un impact sur la santé globale des personnes.

Un coefficient masticatoire défaillant peut induire une dénutrition.

La **négligence des caries** peut avoir des impacts importants pour les usagers. Des infections récurrentes peuvent mettre en danger les personnes en situation de maladie chronique, notamment les personnes avec des affections cardiaques, les personnes diabétiques ou immunodéprimées en raison de traitements immunosuppresseurs (greffés, patients en cours de chimiothérapie, patients porteurs de maladies chroniques auto-immunes).

Le **100% santé favorise l'accès aux prothèses dentaires** qui est favorable à la santé bucco-dentaire.

Cependant la santé parodontale reste non accessible en raison de dépassement d'honoraires.

# NOTE DE POSITION

## FRANCE ASSOS SANTÉ - NOVEMBRE 2023

Santé bucco-dentaire :

Accès aux soins – financement – prise en charge tardive

La **réhabilitation des dents absentes** par des implants reste également une médecine pour les plus riches car non remboursés par l'assurance maladie.

Cette lacune propose une solution de repli avec le 100% santé mais qui précarise à moyen ou long terme la persistance des dents qui supportent les piliers des bridges quand elles sont saines. Alors que financièrement le remplacement d'une dent absente unitaire avec un implant n'impliquerait pas une grande dépense versus un bridge en préservant les dents voisines sans les délabrer.

Le 100% santé devrait proposer une **offre d'orthodontie et de parodontie** afin de rendre accessible à la majorité des traitements qui deviennent de plus en plus onéreux pour les usagers.

Les actes de contournement du 100% santé devraient être interdits car certains usagers se trouvent en difficulté pour régler ces factures indues.

Par ailleurs, le 100% santé ne doit pas être stigmatisant pour les personnes, ainsi les couronnes en acier devraient disparaître de l'offre et remplacées par des couronnes en céramique.

Nous notons également une problématique récurrente consistant au refus de certains professionnels de prendre en charge des enfants. Nous proposons d'identifier ces professionnels en croisant les âges de leurs patients afin de repérer ces mauvaises pratiques ou bien de créer des actes spécifiques pédiatriques.

# NOTE DE POSITION

## FRANCE ASSOS SANTÉ - NOVEMBRE 2023

Santé bucco-dentaire :

Accès aux soins – financement – prise en charge tardive

### DÉMOGRAPHIE PROFESSIONNELLE

La démographie professionnelle insuffisante limite l'accès des usagers aux soins dentaires. Obtenir un rendez-vous devient très difficile ce qui éloigne les usagers de ces soins pourtant indispensables. La cartographie des professionnels de santé est en effet totalement différente de la cartographie des besoins d'accès aux soins . France Assos Santé est favorable à des transferts de tâches vers des assistants dentaires de niveau supérieur leur donnant la possibilité d'accomplir certains actes pour décharger les chirurgiens-dentistes : actes de conseil en hygiène, préparation des dossiers médicaux...

### MALADIES CHRONIQUES

Les personnes en situation de **maladies chroniques devraient bénéficier d'une consultation** de contrôle / dépistages / éducation à la santé bucco-dentaire au moins une fois dans l'année.

Les maladies parodontales ne sont pas suffisamment prises en compte par l'assurance maladie. En effet des **dépassements d'honoraires interdisent l'accès à ces soins à de nombreux usagers en situation de maladie chronique** qui en raison de la dégradation de leur situation socio-professionnelle et / ou de leur handicap ne peuvent plus financer cette spécialité pourtant indispensable en cas de risques aggravés par les traitements ou maladies chroniques.

**Certains traitements dégradent le parodonte**, ce qui accentue la perte prématurée des dents, notamment les traitements anticancéreux ou les traitements psychoactifs (diminution de la salivation) ou immunosuppresseurs. Les personnes ayant déjà des problématiques de santé subissent la double peine en perdant la possibilité de bien s'alimenter.

Par ailleurs, pour certaines pathologies, qui nécessiteront des interventions chirurgicales, un bilan dentaire est demandé pour éviter tout risque infectieux, et parfois l'état dentaire étant très dégradé, des soins importants et coûteux sont un préalable nécessaire.

Des visites annuelles devraient être proposées pour ces publics particulièrement à risque en cas de dégradation de leur santé bucco-dentaire.

# NOTE DE POSITION

## FRANCE ASSOS SANTÉ - NOVEMBRE 2023

Santé bucco-dentaire :  
Accès aux soins – financement – prise en charge tardive

### NUTRITION

France Assos Santé demande l'**interdiction des publicités pour les produits sucrés** pendant les heures d'écoute des enfants. Le sucre étant le principal facteur de la maladie carieuse chez les enfants.

**Développer le nutriscore** afin de communiquer une information aux usagers sur la teneur en sucre des aliments consommés. Nous demandons sa généralisation au niveau européen.

**Agir également dans les collectivités** qui gèrent les crèches afin de donner de l'eau à boire aux enfants en évitant les jus de fruit qui contiennent du sucre ou pire des sodas ou des sirop sucrés.

Nous sommes également favorables à l'**éducation à la santé** tout au long de la vie en commençant par les futurs parents. De nouveaux métiers devraient être envisagés afin de porter la prévention dans des actions d'aller-vers les populations les plus éloignées de la santé.

# NOTE DE POSITION

## FRANCE ASSOS SANTÉ - NOVEMBRE 2023

Santé bucco-dentaire :  
Accès aux soins – financement – prise en charge tardive

### PATHOLOGIES BUCCO-DENTAIRES AGGRAVÉES

Les personnes qui présentent ces pathologies aggravées n'ont pas un accès aux soins, soit du fait d'une **situation de précarité**, soit en raison d'un handicap, ou encore dans le milieu carcéral. Tous les citoyens devraient avoir accès à la santé bucco-dentaire, l'**évaluation du dispositif MTdents** indique des résultats favorables pour l'amélioration de la santé bucco-dentaire. Il faudrait dupliquer cette action pour des personnes éloignées des soins afin de dépister et orienter.

Les chirurgiens-dentistes dépistent également des cancers, le fait de ne pas se faire soigner, entraîne donc une perte de chance et le risque d'un retard de diagnostic avec des cancers d'emblée métastatiques et un mauvais pronostic ou des soins entraînant un grand délabrement maxillo- facial et des situations de handicap.

La **communication sur le coût des soins dentaires éloigne les usagers des cabinets dentaires** par peur de ne pas pouvoir se payer les soins.

Le **désengagement de l'assurance maladie sur les soins dentaires** est un mauvais message pour les usagers. 4% des personnes n'ont pas de complémentaire santé, pour certains ils sont au-dessus des seuils sociaux et représentent 2,5 millions de personnes (Personnes malades, chômeurs, personnes en situation de handicap, artisans commerçants, libéraux, agriculteurs, retraités...), pour les autres le recours à la Complémentaire Santé Solidaire est complexe ou méconnu. Ce nombre risque encore d'augmenter en raison de l'annonce de l'augmentation des cotisations des complémentaires santé.

# NOTE DE POSITION

## FRANCE ASSOS SANTÉ - NOVEMBRE 2023

Santé bucco-dentaire :

Accès aux soins – financement – prise en charge tardive

### PRÉCARITÉ

Des populations restent en dehors des prises en soins odontologiques. Si 4% de la population n'est pas couverte par une complémentaire santé, ce taux grimpe à 12% parmi les 20% les plus pauvres. Le taux de recours à la Complémentaire Santé Solidaire, reste bas, avec seulement 50% de la population éligible qui y a accès. Par ailleurs, certains bénéficiaires de la C2S peuvent rencontrer des refus de soins discriminatoires par certains praticiens.

De plus, les chirurgiens-dentistes accessibles dans les Permanences d'Accès aux Soins de Santé ne sont pas assez nombreux pour pouvoir accueillir tous les publics en situation de précarité.

### PRÉVENTION

Pour rappel nous préconisons dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé :

- **Développer l'éducation à la santé** tout au long de la vie en commençant par les futurs parents
- Envisager des nouveaux métiers afin de **porter la prévention dans des actions** d'aller vers les populations les plus éloignées de la santé.
- L'éducation aux **gestes d'hygiène dentaire** devrait être un pilier de la prévention.
- Sur le **modèle de MTDents** il serait utile d'induire des comportements vertueux dans le cadre d'une visite de contrôle par an pour tous les usagers avec dépistages des caries, maladies parodontales, détartrage (sans dépassement), premier acte de prévention pour les maladies gingivales, etc.
- **Dépistages des cancers bouche lèvres ...**
- **Vaccination contre le HPV**

# NOTE DE POSITION

## FRANCE ASSOS SANTÉ - NOVEMBRE 2023

Santé bucco-dentaire :  
Accès aux soins – financement – prise en charge tardive

### SENIORS

La proposition d'une visite de **contrôle à l'entrée des EHPAD** est une bonne mesure mais les professionnels sont-ils assez nombreux pour répondre à cette demande et si des soins sont nécessaires comment seront-ils réalisés avec quels moyens et avec quels professionnels ?

### SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de Handicaps physiques, cognitif et sensoriels rencontrent des problèmes pour trouver un professionnel qui accepte de les soigner. La **pénurie de professionnels de santé** ne permet pas de réaliser des soins sous anesthésie générale en établissement de santé ou sous MÉOPA (exemple de l'hôpital de Castre qui reçoit les personnes atteintes d'un handicap cognitif dans une salle d'attente spéciale : le temps du soin est plus long et de fait demande plus de temps de programmation de soins donc plus de personnel.

L'**accessibilité des cabinets dentaires devraient être étendue**, aussi bien concernant le bâti que le matériel médical ainsi que la formation des praticiens à l'accueil et la prise en soin des différents handicaps.

### AUTRE

- La **matérovigilance** doit être suivie et les éventuelles toxicités repérées.
- **Lutter contre l'antibiorésistance** en limitant les prescriptions d'antibiotiques aux cas cliniquement pertinents.